

gauche refoulèrent le courant sur la rive droite. Les îles furent attaquées, leurs parcelles mobiles successivement emportées. Seuls les pilotis et les enrochements résistèrent à l'action des eaux. Mais les blocs, n'étant plus soutenus, s'affaissèrent et les graviers du Haut-Rhône ne tardèrent pas à les recouvrir.

En 1864 et en 1868, des draguages, exécutés, sous la direction de M. l'Ingénieur Gobin, pour la construction du quai Claude-Bernard, firent reparaitre ces pieux et ces enrochements; on put même extraire du lit du fleuve quelques pierres monumentales, entre autres le tombeau d'un dendrophore augustal, Lucius Sabinus Cassianus (1).

Les travaux terminés, les blocs disparurent de nouveau sous les graviers charriés par le Rhône. Ils furent vite oubliés sous l'influence d'autres préoccupations, hélas! bien plus urgentes. Seul, peut-être, notre cher confrère, M. Guigue, tout en explorant soigneusement les archives déposées dans les combles de l'Hôtel-de-Ville, pensait à ces autres archives enfouies dans le lit du fleuve et attendait avec impatience l'heure où il pourrait rappeler sur elles l'attention.

Au commencement de l'année 1881, l'occasion lui sembla favorable. Le niveau des eaux étant exceptionnellement bas, M. Guigue demanda à l'Académie d'entreprendre des fouilles dans le grand îlot qui s'étend parallèlement aux quais en face de la place Grolier.

Son appel fut entendu. Une commission, baptisée presque aussitôt d'un nom que ses membres acceptèrent sans protester, la « commission des blocs » (2), fut désignée pour diriger l'entreprise. Une somme de mille francs lui fut allouée sur les ressources ordinaires de l'Académie, pour faire face aux dépenses de recherche et d'extraction des monuments.

Malheureusement, le lit du Rhône, dépendance du domaine public, n'est pas à la disposition des simples particuliers ni même des Aca-

---

(1) Cette inscription, publiée par Monfalcon, *Musée lapidaire de la ville de Lyon*, 1869, p. 79, n° 310 bis, doit être rapprochée de l'inscription publiée dans les *Exempla* de Wilmanns, t. II, n° 2233, et par Monfalcon, p. 45, n° 183.

(2) Les membres de cette commission sont : MM. Bresson, Caillemer, Delocre, Guigue et Guimet.